

## PREMIERE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

### AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°OBR/.10/F/2020-2021 POUR LA FOURNITURE DE LA BANDE PASSANTE ET LA MAINTENANCE DES SITES DE L'OBR A BURURI ET A NYANZA-LAC

Date de Publication : 16/3/2021

Date d'ouverture des offres : 05/4/2021

#### 1. Objet.

L'OBR invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous enveloppes fermées pour « **LA FOURNITURE DE LA BANDE PASSANTE ET LA MAINTENANCE DES SITES DE L'OBR A BURURI ET A NYANZA-LAC** », dont les spécifications et les quantités se trouvent dans la deuxième partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

#### 2. Financement.

Le Marché est financé à 100% sur fonds propres de l'OBR, exercice 2020-2021.

#### 3. Spécification du Marché

La passation du présent Marché sera conduite par Appel d'Offres National Ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

#### 4. Allotissement

Le présent marché est constitué d'un seul lot.

#### 5. Délai d'exécution

Le délai de fourniture de la bande passante aux sites de l'OBR, conformément aux spécifications techniques du DAO, est fixé à trente (30) jours calendaires à compter de la date de notification définitive du marché. Cependant, la durée du contrat (abonnement à la bande passante et maintenance des sites connectés au réseau fibre optique) est fixée à une année.

#### 6. Conditions de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toute personne physique ou morale possédant les capacités juridiques, techniques et financières au sens des articles 151,152,154,155, 156, 157 et 158 de la Loi N° 1/04 du 29 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics du Burundi.

Toutefois, ne pourra pas participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée articles 153 et 161 de la loi n° 1/04 du 29/01/2018 portant modification de la loi n° 1/01 du 04/02/2008 portant Code des Marchés publics du Burundi. Les

Associations sans but lucratif et les Organisations Non Gouvernementales ne sont pas éligibles pour ce marché.

#### **7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté sur le site de l'Office Burundais des Recettes ([www.obr.bi](http://www.obr.bi)), ou être consulté tous les jours ouvrables de 7h 30' à 17h 30', heure locale à l'adresse ci-après :

**Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes,  
Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel,  
Avenue de la Tanzanie, N°936a/A,  
B.P 3465 Bujumbura II, Tél : 22 28 21 46 ou 22 28 22 16**

Il pourra également être obtenu physiquement au Service des Approvisionnements de l'OBR sur présentation d'un bordereau de versement de **cinquante mille Francs Burundais (50.000 FBU)** non remboursables, versés sur le compte n° N°1101/001.04 (Compte de Transit des Recettes Non Fiscales) ouvert à la Banque de la République du Burundi.

#### **8. Dépôt et Ouverture des Offres.**

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, au plus tard le **05/4./2021** à 10 heures locales. Elles porteront obligatoirement la mention : **Dossier D'Appel d'Offres National Ouvert N°OBR/10/F/2020-2021, A n'ouvrir qu'en séance publique du 05/4./2021, à 10h 00'.**

L'ouverture des offres aura lieu le **05/4./2021 à 10 h 00'** dans la salle des réunions du Commissariat Général de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, 6<sup>ème</sup> étage. Les offres déposées après la date et/ou l'heure indiquée feront objet d'irrecevabilité.

#### **9. Délais d'engagement.**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

#### **10. Garantie de soumission**

Une garantie bancaire de soumission d'un million de francs burundais (1 000 000 FBU) est exigée pour ce marché.

#### **11. Renseignements.**

Toute demande de renseignements doit parvenir au Maître de l'Ouvrage au plus dans les dix (10) jours calendaires avant l'ouverture des offres.

Fait à Bujumbura, le **11/03/2021**

**LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX ET  
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS**

**Gérard SABAMAHORO**